Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260707-DE7626-DE

DELIBERATION

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire le 29 juin 2026, se sont réunis le 07 juillet 2026 à 19 heures 30 à la Mairie - salle du Conseil municipal - sous la Présidence de Benjamin MAUCCI, Maire.

Étaient présents :
Benjamin MAUCCI, Yvon TROADEC, Diane GAYET, David MATHIE, Christiane LE BERRE, Iwan LE CLECH, Hélèna LE FLOC'H, Noël LE DREZEN, Natacha DEZILES, Erick SCWHARTZ, Dominique PLOUZENNEC, Isabelle BOUEDEC, Sylvie RICHARD, Catherine SEGUIN, Frédéric ANCIEN, Linda KERBERENES, Jérôme LE BELLEC, Simon LAMBERT, Géraldine LE ROY, Arnaud PLATEL, Benoît LAGOUTTE-LOISEL, Marine GOURLAY, Jérôme LECOMPTE, Germain GUICHAOUA, Yuna STEPHANT

Absents ayant donné pouvoir :

Jean Paul LE DANTEC	à	Yvon TROADEC
Sandrine LE CAM	à	Marine GOURLAY

Nombre de conseillers :
- en exercice : 27
- présents : 25
- votants : 27

Secrétaire de séance : Christiane LE BERRE

DE7626- Attribution d'un marché pour l'acquisition d'une chargeuse-pelleteuse pour les services techniques
Rapporteur : Noël Le Drezen

Un appel d'offres sous forme de marché à procédure adaptée (MAPA) a été lancé afin d'acheter une chargeuse-pelleteuse neuve ou de démonstration pour les services techniques, et faire reprendre le véhicule actuel. La publicité a eu lieu du 22 mai 2026 au 22 juin 2026. Neuf entreprises ont retiré le dossier, et deux ont déposé une offre : Codima TP et Ateliers Caugant.

La commission d'appel d'offres a eu lieu le lundi 29 juin à 17h30.

Après analyse selon les critères suivants : prix, offre de reprise, délai de livraison, prestations (garantie, formation ...), la commission d'appel d'offre a attribué le marché à l'entreprise Codima TP.
Le montant d'achat du véhicule est de 148 000 € TTC, et le montant de l'offre de reprise de 19 800 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique,

Vu la Commission d'appel d'offres en date du 29 juin 2026.

Considérant que l'offre de l'entreprise Codima TP est la mieux-disante

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution du marché à CODIMA TP pour l'acquisition d'une chargeuse-pelleteuse et la reprise de l'ancien véhicule
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché et tout document afférent à ce dossier.
- **Dit** que la dépense est bien inscrite au budget communal

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Plomelin, le 07 juillet 2026

Le Maire,
Benjamin MAUCCI

MAIRIE DE PLOMELIN 29700

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par transmission au contrôle de légalité et publication. Cet acte, s'il est contesté dans un délai de deux mois, peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité municipale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes